

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sécurité et lutte contre la délinquance : la réponse ne peut être que collective

A la suite des déclarations relatées le 15 août par le *Journal du Dimanche*, Jacques PELISSARD, en tant que Président, tient à exprimer la position de l'AMF.

« L'union sacrée pour la sécurité » que propose Christian ESTROSI est une réelle nécessité : chaque maire a le souci de la sécurité quotidienne de ses concitoyens et adhère à cet appel.

En effet, la réponse à l'insécurité ne peut être que collective :

- elle implique les maires pour la mission de prévention de la délinquance avec une palette d'outils que la loi met à leur disposition en fonction de leurs choix (contrats locaux de sécurité, contrat de réussite éducative, contrat urbain de cohésion sociale, vidéo protection, police municipale...),
- lorsqu'un acte de délinquance est malgré tout commis, c'est à l'Etat dans le cadre de ses fonctions régaliennes (police, gendarmerie, justice) d'assumer des actions de répression et de sanctions nécessaires.

Les maires sont d'accord pour renforcer ce partenariat avec l'Etat, indispensable pour mieux assurer la sécurité dès lors que chacun, l'Etat et les communes, assume ses responsabilités dans le cadre d'un climat de confiance partagée.

En revanche, l'AMF ne saurait accepter le principe général de « sanctions », de « fortes peines d'amendes » à l'encontre des maires suspectés de ne pas assurer leur rôle de prévention.

En effet, nos territoires sont divers par leur démographie, par leurs capacités financières, par les taux ou les formes de délinquance qui les affectent. Dans chaque commune, c'est le maire et le conseil municipal qui définissent et mettent en œuvre en fonction de la spécificité du territoire, la politique de prévention adaptée.

Vouloir calquer une solution uniforme pour l'ensemble du territoire national, alors que les situations sont hétérogènes d'une commune à l'autre, ne serait ni réaliste ni opérationnel.

Les maires de France souhaitent enfin qu'un nouvel élan soit donné aux contrats locaux de sécurité et de prévention de la délinquance qui parfois connaissent une certaine léthargie pour leur rendre toute l'efficacité en terme de lutte globale contre l'insécurité qu'attendent nos concitoyens.

Contacts presse :
Marie-Hélène GALIN
Tél. 01 44 18 13 61
mhgalin@amf.asso.fr

Thomas OBERLE
Tél. 01 44 18 51 91
toberle@amf.asso.fr